

# La Sidra

## DE LA SEMAINE

**50** <sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE  
BETH LOUBAVITCH  
1968 - 2018

### VAÉRA

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

*Dieu se révèle à Moché et lui promet de faire sortir les Enfants d'Israël d'Égypte, de les délivrer de leur esclavage, de les sauver et d'en faire Son peuple au Mont Sinaï. Il le conduira ensuite vers la terre qu'Il a promise aux Patriarches en héritage éternel.*

*Moché et Aharon se présentent à de multiples reprises pour demander au Pharaon, au nom de Dieu : « Laisse partir Mon peuple pour qu'ils Me servent dans le désert ». Pharaon refuse. Le bâton d'Aharon se transforme en serpent, redevient bâton et avale les bâtons magiques des sorciers égyptiens. Dieu envoie alors une série de plaies contre les Égyptiens.*

*Les eaux du Nil se transforment en sang, des armées de grenouilles envahissent la terre, la vermine infecte tous les hommes et les animaux. Des hordes de bêtes sauvages déferlent sur les villes, la peste tue les animaux domestiques, des ulcères douloureux affectent les Égyptiens. Pour la septième plaie, Dieu combine le feu et la glace qui descendent sur terre en une grêle dévastatrice. Et pourtant « le cœur de Pharaon s'endurcit et il ne libère pas les Enfants d'Israël »*

Dans la Paracha de cette semaine, l'élève de cinq ans qui étudie le 'Houmach tout comme l'érudit mûr de quarante ans restent perplexes devant une question récurrente.

Le texte nous dit : « J'endurcirai le cœur de Pharaon et Je multiplierai Mes signes et Mes prodiges dans le pays d'Égypte » (Chemot 7 :3).

Rachi commente : « Après qu'il a agi méchamment et qu'il est manifeste pour Moi que les nations païennes ne trouvent aucune satisfaction spirituelle à s'engager de tout cœur pour revenir vers Moi dans le repentir, il est préférable que son cœur s'endurcisse pour que Mes signes se multiplient contre lui de sorte que vous reconnaissiez Ma puissance Divine. Telle est, en réalité la méthode du Saint Béni Soit-Il : Il apporte la punition aux nations pour qu'Israël puisse l'entendre et Le craindre, comme il est dit (Tsefania 3 :6-7) « J'ai détruit les nations, leurs coins sont désolés etc... J'ai dit : Si seulement vous Me craigniez, vous prendriez une leçon. » Néanmoins, dans le cas des cinq premières plaies il n'est pas dit : « l'Éternel a endurci le cœur de Pharaon » mais « le cœur de Pharaon s'est endurci ».

La difficulté ici est évidente. Si le but des plaies est que « Vous reconnaissiez Ma puissance Divine » pourquoi donc était-il nécessaire que chaque plaie dure si longtemps ?

Suite en page 2

## Edito

### Tout ce qu'est l'homme

*L'idée est connue, elle a même fait l'objet de nombreux développements dans la tradition juive : l'homme est le couronnement de la création. Aujourd'hui, sans doute est-il plus nécessaire que jamais de prendre la pleine mesure du propos. Il ne peut s'agir de se contenter de dire que le monde est le lieu choisi par le Créateur afin qu'il y déploie son activité ou qu'il est le maître absolu de la création, même si l'un et l'autre sont vrais à divers titres et dans diverses mesures. Notre époque affecte bien souvent de brouiller les références anciennes dans une course à la modernité, vaine par nature. Notre réflexion n'en est que plus urgente.*

*De fait, l'homme est doté d'un attribut qui le distingue de toutes les autres créatures : il est libre, capable de décider de son sort et même de prendre des décisions absurdes ou contraires à ce qu'il est essentiellement. Cette possibilité fait de lui un être à part. Seul le Créateur Lui-même n'est limité par aucune nécessité ou aucun choix prédéterminé. Dans ce sens, Il est unique en-haut et Sa créature souveraine, l'homme, reflète en bas cette élévation. Une telle position frappe, au premier regard, par sa grandeur. Elle semble donner à l'homme une noblesse innée incontestable. Mais il faut aussi y voir la source de sa responsabilité de chaque instant. Responsabilité envers le monde qui lui a été confié et dont il lui appartient d'assurer la garde et l'évolution. Responsabilité envers ses semblables par l'établissement de l'harmonie et de la justice sociales. Responsabilité envers lui-même par la rectitude et la justesse de sa conduite et de ses actions. C'est finalement de tout cela que chacun est comptable devant le Créateur.*

*Mais parfois l'orgueil s'empare de l'homme. Son intelligence, ses prouesses réelles lui font oublier que c'est sur des idées plus hautes que sa condition est fondée. Sa liberté affirmée peut alors devenir une nouvelle forme de servitude, créée par lui et d'autant plus pernicieuse. C'est ainsi que violence, destruction, refus de l'autre et finalement haine finissent par s'imposer comme allant de soi alors qu'il n'y a là que trahison d'une vision idéale. On parlera de monde cruel, de temps injustes etc. mais souvenons-nous que ces explications tournent court. A nous de retrouver la Source des choses, finalement de ce que l'homme est vraiment.*

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum



HORAIRE D'ENTRÉE & SORTIE DE  
**CHABBAT VAÉRA**

#### PARIS • ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 16h 49  
Sortie : 18h 03

Bordeaux 17.16  
Grenoble 16.50  
Lille 16.38  
Lyon 16.51

Marseille 16.58  
Montpellier 17.02  
Nancy 16.34  
Nantes 17.11

Nice 16.49  
Rouen 16.51  
Strasbourg 16.28  
Toulouse 17.12

A partir du dimanche 30 décembre 2018 Pose des Téléphones : 7h 34 Heure limite du Chema : 10h 48 Molad : dimanche 6 janvier à 11h 13 mn et 14 'halakim Roch 'Hodech Chevat : lundi 7 janvier 2019



Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | [www.loubavitch.fr](http://www.loubavitch.fr)  
[chabad@loubavitch.fr](mailto:chabad@loubavitch.fr) | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

Comme l'explique Rachi : « *Chaque plaie était active pendant le quart d'un mois et pendant les trois quarts, il était averti et mis en demeure* » (Ibid. :25).

Impressionner les Juifs en punissant les nations païennes ne nécessite pas une plaie qui dure une semaine entière ! Un jour ou deux, peut-être trois, seraient amplement suffisants ! En outre, pourquoi une durée de trois semaines entre chaque plaie ?

La longueur de l'avertissement pose également problème. Pourquoi était-il nécessaire d'avertir les Égyptiens pendant trois semaines ?

Ce qui nous rend encore plus perplexes est le fait que pendant que le temps s'étirait en longueur, les Juifs subsaisaient toujours l'esclavage égyptien !

Certes, le travail harassant cessa à Roch Hachana de cette année-là, six mois entiers avant l'Exode, mais ils n'en restaient pas moins en exil ! Ils étaient toujours emprisonnés dans une condition selon laquelle : « *Aucun esclave n'avait jamais pu s'échapper d'Égypte parce que la terre était hermétiquement fermée de tous les côtés* » (Rachi, 18 :9).

Pourquoi donc furent-ils obligés de passer encore un autre hiver en Égypte ?

Puisque Rachi ne pose pas directement cette question, nous devons en conclure que la raison est évidente et claire pour l'enfant de cinq ans qui étudie le 'Houmach, soit selon sa logique soit grâce à une interprétation précédente de Rachi. Comment expliquer ce problème ?

En fait, quand Rachi nous explique que la raison de l'endurcissement du cœur de Pharaon était de donner une leçon au Peuple juif, il ne met pas en question une raison plus essentielle relative au

but des plaies et aux intervalles qui les séparent.

L'enfant de cinq ans comprend que chaque plaie eut un certain effet dans l'attitude du Pharaon. Il est vrai que même après plusieurs plaies, il persévérerait dans son refus de libérer les Juifs, mais une certaine évolution se percevait après chaque plaie.

Dans le cas de la transformation des eaux en sang, Rachi avait indiqué : « *Les Égyptiens adoraient le Nil, c'est pourquoi D.ieu frappa d'abord leur dieu* » (7 :17).

(Cela les avait profondément choqués et ils avaient perdu la foi en leur idole.) Plus tard, durant la plaie de la vermine, la Torah indique que : « *Les magiciens tentèrent de produire de la vermine avec leurs arts secrets mais ils n'y parvinrent pas... 'C'est le doigt de D.ieu' dirent les magiciens à Pharaon* » (Chemot 8 :14-15). Une fois encore, nous observons une évolution de la part des magiciens et des prêtres du Pharaon.

Dans les plaies suivantes, ce changement d'état d'esprit graduel se poursuit et cela progresse jusqu'au moment où Moché annonce la plaie des sauteuses. La Torah révèle que les officiers de Pharaon lui dirent : « *Laisse partir les hommes pour servir leur D.ieu* ». Moché et Aharon furent ramenés devant le Pharaon qui leur dit : « *Partez servir votre D.ieu* » (10 : 7-8). (Il changera d'avis). Et ce processus évolue de plaie en plaie.

Cela indique clairement que chaque plaie devait être séparée de celle qui la précédait d'un certain laps de temps pour permettre aux Égyptiens d'observer ce qui se passait et en arriver aux conclusions qui s'imposaient. Et Rachi n'estime pas nécessaire de commenter

ce processus qui semble évident.

Par contre, ce que Rachi commente est quelque chose d'entièrement différent : le lien entre les nombreuses plaies et la nécessité de rendre le Pharaon obstiné. Quelle en est la raison ?

Pour que le Peuple juif écoute et apprenne à craindre D.ieu. Nous devons considérer que dans la perspective de Rachi, en dehors de tous les résultats espérés par rapport aux Égyptiens dans la série des plaies, vient s'ajouter un autre but Divin : celui d'éduquer le Peuple juif en le rendant témoin des différents niveaux des fléaux qui s'abattirent sur l'Égypte.

Une leçon très puissante nous est ici enseignée. Ceux qui s'impliquent dans l'enseignement et la dissémination de la Torah, du Judaïsme et des sources de la 'Hassidout, rencontrent souvent des Juifs qui ne semblent pas du tout touchés par leur influence, leurs paroles ou leurs enseignements. Ils semblent complètement imperméables.

Persévérez et ne vous découragez pas. Une lecture claire de ces versets nous dit que même un pharaon, qui refusait d'entendre l'appel de D.ieu pour libérer le Peuple juif, changeait quand même après chaque plaie. Si tel était le cas avec le pharaon, roi de l'Égypte, combien chaque action apportera le succès aujourd'hui. Quand vos efforts sont suscités par le chef de la génération, vous n'agissez pas avec votre propre force mais celle du Nassi (chef de la génération), par l'intermédiaire de son émissaire et vos efforts aboutiront. Vous aurez du succès et le Judaïsme sera véritablement intégré dans son essence et « *Il se révélera* ».

## Etude du **RAMBAM**

### • DIMANCHE 30 DÉCEMBRE – 22 TÉVET

**Mitsva négative n° 217:** C'est l'interdiction qui nous a été faite d'accoupler des bêtes d'espèces différentes.

**Mitsva négative n° 218:** Il est interdit d'accomplir un travail en utilisant des bêtes d'espèces différentes attelées ensemble.

### • LUNDI 31 DÉCEMBRE – 23 TÉVET

**Mitsva négative n° 42:** Il est interdit de s'habiller d'un vêtement tissé de laine et de lin comme les prêtres idolâtres le faisaient à cette époque (où la Torah fut révélée).

**Mitsva positive n° 120 :** Il s'agit du commandement selon lequel nous devons laisser "le coin" (Péa) des grains, des fruits ainsi que d'autres produits similaires.

**Mitsva négative n° 210:** C'est l'interdiction qui nous est faite de moissonner entièrement ce qui a été semé.

### • MARDI 1<sup>er</sup> JANVIER – 24 TÉVET

**Mitsva positive n° 121 :** Il s'agit du commandement nous enjoignant de laisser la glanure.

**Mitsva négative n° 211:** C'est l'interdiction qui nous est faite de ramasser les épis tombés (dans les sillons) pendant la moisson.

**Mitsva positive n° 123:** Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de ne pas grappiller dans notre vigne lors des vendanges, mais de laisser aux pauvres les "Oleloth".

**Mitsva négative n° 212:** C'est l'interdiction qui nous est faite de prendre tous les fruits du vignoble en vendangeant.

### • MERCREDI 2 JANVIER – 25 TÉVET

**Mitsva positive n° 124 :** Il s'agit du commandement nous enjoignant de laisser aux pauvres ce qui reste et ce qui est tombé des

grappes des raisins au moment de la vendange, et que l'on appelle "Péret".

**Mitsva négative n° 213:** Il est interdit de recueillir les grains tombés de la vigne lors de la vendange.

**Mitsva positive n° 122:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de laisser la gerbe oubliée.

**Mitsva négative n° 214:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de prendre la gerbe oubliée.

### • JEUDI 3 JANVIER – 26 TÉVET

**Mitsva positive n° 130:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de prélever la dîme du pauvre chaque troisième année du cycle chabbatique ainsi que la troisième année après la troisième, c'est-à-dire la sixième du cycle chabbatique.

**Mitsva positive n° 195:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de pratiquer la bienfaisance et de soutenir ceux qui sont dans le besoin en améliorant leur sort

**Mitsva négative n° 232:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de refuser charité et soutien aux pauvres parmi nos frères, après avoir eu connaissance de leur situation précaire et de notre possibilité de leur venir en aide.

### • VENDREDI 4 JANVIER – 27 TÉVET

**Mitsva positive n° 126:** Il s'agit du commandement nous enjoignant de mettre de côté le grand prélèvement.

**Mitsva positive n° 129:** Il s'agit du commandement incombant aux Lévités de prélever de la dîme qu'ils reçoivent d'Israël un dixième et de la donner aux prêtres.

### • SAMEDI 5 JANVIER – 28 TÉVET

**Mitsva négative n° 154:** C'est l'interdiction qui nous a été faite de faire des prélèvements sur les récoltes de manière anarchique.

Extrait  
du Séfer  
Hamitsvot  
(Maïmonide)

Une étude  
quotidienne  
instaurée par  
le Rabbi pour  
l'unité du  
peuple juif

## A PRIORI PAR LE DESSUS !

Il y a dix ans, j'ai reçu un coup de téléphone pour le moins étrange. De nombreux Chlou'him (émissaires du Rabbi) reçoivent toutes sortes d'appels inattendus mais celui-ci...

- Monsieur le Grand-Rabbin Koves, je sais que vous êtes très occupé par vos fonctions ici mais qu'en même temps, vous prenez toutes sortes de nouvelles initiatives – et en grand. Voilà : je suis agent immobilier et je vous demande si vous êtes intéressé à acheter une synagogue...

- Un coup de téléphone pareil, m'exclamai-je, je n'ai jamais reçu ! Acheter une synagogue ? Acheter un appartement, une maison peut-être – mais que signifie acheter une synagogue ?

- Je vous assure que je suis sérieux ! Dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Budapest, il y a un bâtiment abandonné qui servait de studio de télévision pendant trente ans. Mais, de fait, avant la Shoah, c'était une synagogue qui avait été réquisitionnée par les Nazis. Puis, quand les Soviétiques ont occupé la ville, ils l'ont transformée en studio de télévision. Maintenant, le ministère a acquis un autre bâtiment pour cela et vend donc cette ancienne synagogue. Voulez-vous l'acheter ?

- Bien entendu ! ai-je répondu comme tout bon Chalia'h, toujours prêt à tout. Combien ?

- Deux millions d'euros, répondit-il du tac au tac. Cependant, j'ai des relations haut placées continua-t-il, je suis un négociateur chevronné et je peux vous l'avoir pour un demi-million d'euros... C'était effectivement une excellente affaire. Nous avons à peine parlé et il m'avait déjà obtenu une réduction de trois quarts du prix ! D'après les descriptions qu'il en fit, je me suis souvenu qu'enfant, je passais souvent devant ce bâtiment, une bâtisse imposante et magnifique qui, extérieurement, avait gardé l'apparence d'une synagogue.

- Pas de problème. Je la prends pour un demi-million d'euros.

Pour moi, cela ne faisait pas beaucoup de différence : de même que je ne possédais pas deux millions d'euros, je n'en possédais pas non plus un demi-million...

- Ok, affaire conclue ! résuma-t-il.

Je rentrais chez moi, écrivis une lettre au Rabbi en demandant une bénédiction pour obtenir le demi-million d'euros qui me permettrait d'acheter une synagogue. Quelques jours plus tard, je contactai un de mes amis qui est aussi un de nos grands donateurs en Hongrie. Lui aussi s'occupe d'immobilier et a, à son actif, d'énormes projets dans tout le pays. Je n'ai même pas pensé à lui rapporter cette conversation car cela me semblait tellement impossible... Pourtant, au bout d'un moment, je lui racontai que nous envisagions d'acheter une synagogue... Incrédule, il me demanda des détails puis conclut :

- Tu l'auras ! Je m'engage à payer !

- Tu es sérieux ? m'étonnai-je. C'est une somme colossale ! Jamais je n'ai reçu une telle contribution de qui que ce soit en si peu de temps !

- Oui, je te l'achète. Tu n'auras à t'occuper que des travaux de rénovation !

Bon. Je téléphonai à la télévision nationale avec mon ami à mes côtés :

- Avant d'acheter, je veux voir de quoi il s'agit ! murmura-t-il.

Nous avons donc pris rendez-vous. Entre nous nous avons décidé de ne pas révéler que c'était la communauté juive qui souhaitait racheter cet immeuble car ils risqueraient d'augmenter le prix. Il est donc allé tout seul et, en un rien de temps, le contrat était pratiquement rédigé. A l'expiration du délai, mon ami commença à se poser des questions – comme il est fréquent dans ces cas-là et il se mit à réfléchir à des plans de rechange ; or chaque jour, on nous harcelait pour savoir quand nous achèterions vraiment la synagogue. Soudain j'eus une idée : si nous déclarions que nous ne sommes pas vraiment sûrs d'acheter et qu'entretemps, nous proposons seulement de louer le bâtiment, pour nous assurer qu'il nous convient vraiment ? J'en parlai à mon ami et déclarai : les 'Hassidim ont un principe : « *Le'hat'hila Aribet* », « a priori par le dessus ! » Essayons et, une fois que nous aurons commencé, certainement le Rabbi viendra à notre aide !

Stupéfait mais conquis et déterminé, mon ami se rendit dans le bureau de la télévision mais me téléphona un instant auparavant :

- Shlomo ! Juste une question ! Nous avons oublié de nous mettre d'accord quant à la somme que tu proposes pour la location !

- 500 euros par mois !

- Tu te moques de moi ? C'est une somme ridicule pour un bâtiment de cette importance !

- Essaie ! Que risque-t-on ?

Dix minutes plus tard, il me rappela :

- Shlomo ! Tu auras les clés d'ici deux semaines ! 500 euros par mois...

Trois semaines plus tard, la veille de Pessa'h, nous avons signé le bail et reçu les clés ! J'entrai pour la première fois dans la synagogue mais il

n'y avait plus de souvenirs de son passé glorieux. Ce n'était qu'un studio de télévision tel qu'ils apparaissaient dans les années 80 dans les pays communistes. Les travaux prendraient sans doute plus de temps et d'argent que de construire une nouvelle synagogue !

Mais nous avons vaincu aussi ces difficultés. Des donateurs se sont manifestés et, peu avant Chavouot, les travaux ont commencé ! Confiant, j'ai décidé : « La synagogue devra être prête pour Roch Hachana ! ».

Autant que je sache, jamais en Hongrie ou dans d'autres pays d'Europe qui ont subi la Shoah, il ne s'est produit pareille initiative : aucune synagogue réquisitionnée par les non-Juifs qui s'en sont servis pour autre chose n'a été reprise par des Juifs et réparée pour servir à nouveau de synagogue !

Jour après jour, je ne pouvais que constater combien D.ieu nous aidait, avec d'innombrables miracles.

Deux semaines avant Roch Hachana, quelques petits détails nous tracassaient encore : nous n'avions pas d'arche sainte et le sol n'était pas prêt. Par ailleurs, le bail stipulait qu'il était interdit d'effectuer des changements – sauf s'ils rajoutaient à la beauté de l'endroit. Bien entendu, nous n'avions pas demandé la permission : après tout, c'était une ancienne synagogue et nous étions juste en train de la rendre à sa fonction première ! Au milieu de l'été, des ouvriers avaient brisé par erreur un câble électrique. Les employés de la compagnie d'électricité sont arrivés et ont froncé les sourcils. Bien sûr, ils ont avisé la direction de la télévision que nous effectuions des travaux importants. On nous a téléphoné, on nous a laissé des messages menaçants sur le répondeur. J'ai recommandé à mon secrétaire de répondre que Rav Koves se trouvait en vacances et qu'il aviserait à son retour. L'affaire s'acheva dans les limbes de la bureaucratie...

Une semaine avant Roch Hachana, nous avons envoyé des invitations à toute la communauté ainsi qu'au Grand-Rabbin d'Israël pour l'inauguration officielle, deux jours avant la fête. Et pourtant, nous n'étions pas prêts !

Ceci n'empêcha pas deux mille personnes de se déplacer. Et, entretemps, nous avons réussi à obtenir une arche sainte et le sol avait été arrangé.

Parmi les participants, il se trouvait des gens qui se souvenaient avoir prié dans cette synagogue plus de 60 ans auparavant, en particulier des orphelins de la Shoah qui ont allumé des bougies en souvenir de leurs parents disparus. Ce fut un moment poignant qui arracha des larmes à de nombreux invités.

Depuis dix ans, cette synagogue continue de fonctionner et est devenue l'une des plus actives de Budapest.

**Rav Shlomo Koves**

*Chalia'h du Rabbi en Hongrie*  
Kfar Chabad N° 1786

Traduit par Feiga Lubecki

## ÉTINCELLES

### DE MACHIA'H

#### Le jour qui ne sera que Chabbat

Dans le texte des Dix Commandements, nous trouvons : « Souviens-toi du jour de Chabbat pour le sanctifier ». Rachi, dans son commentaire, souligne les implications de la phrase : « Mettez votre cœur à rappeler toujours le jour du Chabbat. S'il se présente quelque chose de beau, réservez-le pour Chabbat ». C'est dire que le Chabbat doit être l'objet de notre préoccupation toute la semaine, constamment.

Le temps de la Délivrance est également appelé « Chabbat » car, alors, les Juifs connaîtront enfin le repos et la sérénité. Il faut donc, dès aujourd'hui, se souvenir constamment du temps à venir de Machia'h et s'y préparer comme on le fait lorsque la venue du Chabbat est imminente.

(Extrait d'un commentaire du Rabbi de Loubavitch – 11 Nissan 5744) H.N.

# La Hala'ha DE LA SEMAINE

## QUELLE EST LA FORCE D'UN TESTAMENT ? (1<sup>ère</sup> PARTIE)

Il est recommandé d'établir un testament (sans attendre le dernier moment) et de lui donner toute la force légale selon les lois de l'état et de la Torah. Cette démarche est propice pour rallonger la vie.

Le mérite essentiel d'Avraham notre Père a été qu'« il recommandera à ses enfants et à sa maisonnée après lui de préserver les voies de D.ieu pour accomplir charité et justice ». (Béréchit – Genèse 18 : 19). L'essentiel du testament réside donc dans les recommandations morales d'un parent à ses enfants aussi bien dans le cadre de la Mitsva de l'éducation que de celle du respect des parents. Ainsi chacun veillera à indiquer à ses descendants comment respecter la volonté de D.ieu de la meilleure manière possible. Il est parfois plus facile de parler de certaines dispositions justement après le décès.

On obéit à celui qui demande qu'on ne prononce pas d'oraison funèbre lors de son enterrement. Par contre, on n'obéit pas à celui qui demande qu'on ne respecte pas les rites de Kria (déchirure dans la partie supérieure du vêtement des endeuillés) ou les jours de deuil (Chiva puis Chlochim) ou de prononcer le Kad-dich en sa mémoire : en effet, le défunt se trouve maintenant dans le monde de Vérité et comprend vraiment la valeur de ces Mitsvot pour l'élévation de son âme ; il supplie silencieusement ses descendants de ne pas tenir compte de ses volontés.

De même si le défunt a demandé à être incinéré (D.ieu préserve), on ne doit pas obéir car cette pratique est totalement opposée avec la croyance essentielle du judaïsme dans la résurrection des morts. (Même si l'incinération coûte moins cher, elle est moins écologique et elle est plus traumatisante. L'âme a habité dans le corps de la même façon que les lettres d'un Séfer Torah ont « habité » dans le parchemin de cet objet de culte : envisagerait-on de gâter de cœur de brûler un Séfer Torah ?). De plus, on ne récite ni Psaumes ni Kaddich à la mémoire de celui qui a été volontairement incinéré ; les cimetières juifs refusent d'en enterrer les cendres.

Il est recommandé de prévoir toutes les modalités de l'enterrement avec des entreprises dignes de confiance.

F.L. (d'après Rav Yossef Ginsburgh et Rav Aharon Moss)

# ESHELGLATT

GLATT CACHER LAMEHADRINE

BOUCHERIE • CHARCUTERIE



55 rue Petit - 75019 Paris

01 42 45 36 47



## CENTRES AÉRÉS GAN ISRAEL D'HIVER

DU 24 DÉCEMBRE 2018 AU 4 JANVIER 2019

PARIS 7 <sup>e</sup>	Yossi Mergui	06 22 03 33 07
PARIS 12 <sup>e</sup>	Yossef Martinez	06 61 10 62 10
PARIS 13 <sup>e</sup>	Haïm Assoulène	06 20 87 35 05
ANTONY	Yoni Bokobza	06 46 39 87 85
AUBERVILLIERS	Mme Koskas	01 43 52 48 41
BOULOGNE	Michaël Sojcher	06 20 44 07 63
CLICHY/LEVALLOIS	Lévi Uzan	06 49 54 35 66
LES LILAS	Mme Sarfati	06 61 50 35 47
MONTROUGE	Mme Mimoun	06 15 70 40 48
NEUILLY SUR SEINE	Mlle Allouche	01 47 47 78 76
VILLIERS SUR MARNE	Mendi Mergui	06 99 52 17 70

## TAXE D'APPRENTISSAGE

### ECOLE BETH HANNA-LOUBAVITCH

59, fbg de Pierre - 67000 STRASBOURG  
Habilitation délivrée par la préfecture du Bas-Rhin

“Pour nous permettre de poursuivre notre action  
et d'aider encore mieux notre Communauté”

SOUTENEZ-NOUS PAR LE VERSEMENT

DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE  
UAI 0672656Y

Pour tous renseignements :

Tél : 03.88.75.66.05 Fax : 03.88.75.63.58

Portable: 06 11 45 96 90

E-mail: bethloubavitch67@aol.fr

ג'רמניה

**GARAGE DIRECT AUTO**

*Carrosserie*  
*Peinture*  
*Mécanique*

Franchise offerte  
(voir conditions au garage)

**14 véhicules de courtoisie**  
- Demander **Shmouel** -  
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny  
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88  
directauto@orange.fr

**SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE**

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Portail & Porte de garage

NOUVEAU... NOUVEAU... NOUVEAU...

**franprix**   **Kash**  
BY LEADER CASH

**INÉDIT !!** 600 M<sup>2</sup> AU SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ  
en plein cœur de Levallois  
au 81 rue Jules Guesde

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h  
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

## LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19<sup>e</sup>

82 rue Petit – 75019 Paris

600 m<sup>2</sup>  
au service  
de la  
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h  
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

**Votre Boîte de Tsédaka est pleine !**

Contactez-nous au 01 45 26 87 60  
Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Vous pouvez également la déposer au Beth Loubavitch : 8 rue Lamartine - Paris 9<sup>e</sup> ou 55 rue Petit - Paris 19<sup>e</sup>

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.